



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E141346

VALABLE JUSQU'AU 12/10/2026

ÉDITÉ LE

11/09/2025

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 02/01/2014

Forme juridique : EIRL

Capital : DEPUIS LE 05/09/2024  
0

Raison sociale : HAMANN ALAN

6 RUE DE ROUHLING  
57520 LIXING-LES-ROUHLING

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RM

Téléphone : 06 06 50 87 77

Fax :

Portable : 06 06 50 87 77

Siret : 799 442 462 00021

Code NACE : 4391B

Numéro caisse de congés payés :

Site Internet :

E-mail : alantoiture@gmail.com

Assurance Responsabilité Travaux :

CAMBTP 1/261405

Responsabilité légale :

HAMANN ALAN CHEF D'ENTREPRISE

Assurance Responsabilité Civile :

CAMBTP 1/261405

Situation fiscale et sociale : A jour au 11/09/2025

Effectif moyen : 1

Tranche de classification : EFF1

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

| Code | Qualification(s) en cours de validité            | * Date d'attribution |
|------|--------------------------------------------------|----------------------|
| 3101 | Tuiles à emboîtement ou à glissement Mention RGE | 13/06/2023           |

## Catégories de travaux RGE couvertes

| Catégories                                                               | Date d'attribution |
|--------------------------------------------------------------------------|--------------------|
| o Fenêtres de toit                                                       | 01/01/2021         |
| o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds | 01/01/2021         |
| o Isolation des murs par l'extérieur                                     | 01/01/2021         |
| o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur       | 01/01/2021         |

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.